

**AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :**

- INSTALLER OU UTILISER CONFORMÉMENT AUX CODES DE L'ÉLECTRICITÉ EN VIGUEUR.
- À DÉFAUT DE BIEN COMPRENDRE LES PRÉSENTES DIRECTIVES, EN TOUT OU EN PARTIE, ON DOIT FAIRE APPEL À UN ÉLECTRICIEN.
- POUR L'INTÉRIEUR SEULEMENT.

**DESCRIPTION :**

Ce pratique détecteur mural permet d'économiser l'énergie en déterminant quand un espace est occupé ou vacant. Sans fil et alimenté par la lumière du jour, il emploie une technologie à infrarouge passif (IRP) pour capter les mouvements dans son champ de vision. Il transmet ensuite des radiofréquences pour commander l'éclairage, les prises de courant, ainsi que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation afin de gérer la consommation d'énergie d'un immeuble de façon plus efficace.

- Envoi de signaux sans fil à des récepteurs quand des mouvements sont détectés.
- Exploitation de la lumière ambiante pour alimenter les fonctions de détection et de communication.
- Installation affleurante ou en coin (support-plafonnier réglable vendu séparément).
- Possibilité d'association avec d'autres détecteurs pour mieux déceler l'occupation.
- Lentilles interchangeable pour obtenir une couverture sur mesure.
- Mécanismes d'autovérification permettant de confirmer le bon fonctionnement à l'endroit choisi.
- Batterie de secours et options d'alimentation auxiliaire en cas de niveaux extrêmement faibles d'éclairage ambiant.

Quand le détecteur à IRP, constamment activé, capte des mouvements, il transmet immédiatement un télégramme radio pour l'indiquer. Une minuterie interne se déclenche alors. Le délai de cette minuterie peut être réglé entre 110 et 130 secondes, selon la lumière ambiante. Aucun télégramme n'est envoyé durant le compte à rebours.

Une fois le délai écoulé, le détecteur renvoie un signal d'occupation s'il capte des mouvements. Dans le cas contraire, il n'envoie qu'un signal de « vie » indiquant qu'il est actif, mais que l'espace contrôlé est inoccupé. Ce « battement de cœur » est transmis après 10 et 30 minutes. Le dispositif est en outre doté de deux boutons qui permettent de vérifier si le champ de vision est adéquat et si la lumière ambiante est suffisante. Ces modes de vérification ne sont utiles qu'au moment de l'installation (le dispositif revient automatiquement en mode normal de fonctionnement après un délai de trois minutes).

**PRÉPARATION :**

On recommande de prendre quelques instants pour planifier l'installation du détecteur et en assurer le bon fonctionnement avec les autres composants du système. Retirer le dispositif de son emballage et le mettre sous une lumière vive afin de lui fournir le courant requis pour démarrer. Pour faire en sorte qu'il soit rapidement bien chargé, y insérer une pile CR2032 pendant cinq minutes.

- S'assurer que l'emplacement choisi est suffisamment éclairé.
- Choisir la lentille qui convient le mieux pour la couverture requise.
- Fixer le détecteur à une hauteur de 8 à 10 pi (2,4 à 3 m) à un endroit où rien n'obstrue son champ de vision.
- Choisir la lentille grand-angulaire quand les mouvements traversent latéralement le champ de vision, non quand ils le pénètrent longitudinalement.
- Tenir compte des habitudes des occupants et des fonctions principales (marche, repos, sommeil, etc.) de l'aire à couvrir.
- Prévoir une distance minimale de 4 pi (1,2 m) des sources de chaleur, des ampoules lumineuses et des bouches de chauffage, de ventilation ou de climatisation.
- Penser aux matériaux de construction présents (comme le métal par exemple) et aux obstacles susceptibles de nuire aux radiofréquences.

**INSTALLATION :**

**DISPOSITIFS COMPATIBLES :**

Ce produit n'est compatible qu'avec les interrupteurs muraux avancés de la gamme LevNet RF sans fil dont les numéros de modèle apparaissent ci-dessous :

- WSS20-GUZ • WSS20-G9N • WSS20-N9N
- WSS20-G9U • WSS20-N9U

**REMARQUE :** ce dispositif ne fonctionnera pas avec les interrupteurs muraux de base de la même gamme.

La plaque d'installation peut être installée au niveau du mur ou dans un coin.

**REMARQUE :** il pourrait être plus facile d'associer le détecteur avant de le fixer pour de bon. Se reporter à la section relative à la programmation et à l'activation.

1. Détacher la plaque de fixation du détecteur en appuyant sur la patte de retenue supérieure de ce dernier.
2. Au moyen d'un niveau et d'un crayon, faire deux petites lignes pour marquer le bord supérieur de la plaque
3. Choisir le mode d'installation approprié parmi les deux suivants :
 

**Installation murale affleurante**

  - Placer la plaque sur la surface en l'alignant sur les marques de crayon. Marquer l'emplacement des deux trous de fixation.
  - Percer les trous en utilisant une mèche de 3/16 po (4,8 mm) et insérer les chevilles d'ancrage.
  - Insérer la première vis sans trop la serrer, et mettre la plaque de niveau (**figure 1**).
  - Insérer la seconde vis, puis serrer la première à la main.

**Installation dans un coin**

  - Placer la plaque sur la surface en l'alignant sur les marques de crayon.
  - Percer délicatement deux des quatre trous borgnes des côtés inclinés de la plaque (un de chaque côté).
  - Marquer les emplacements des deux trous et percer en utilisant une mèche de 3/16 po (4,8 mm); insérer les chevilles d'ancrage.
  - Insérer les deux vis et les serrer à la main (**figure 2**).
4. Insérer le détecteur dans la rainure inférieure de la plaque et faire basculer le dessus (**figure 3**). Enclencher la patte de retenue supérieure (**figure 4**).
5. Confirmer que le détecteur est placé de façon à capter les mouvements de l'aire contrôlée et qu'il dispose de suffisamment de luminosité pour fonctionner (se reporter aux sections relatives à la vérification du champ de vision et de la lumière ambiante).

**PROGRAMMATION ET ACTIVATION :**

Il est possible de combiner deux dispositifs ou plus pour obtenir les fonctions voulues. À la base, le système se compose de transmetteurs et de transepteurs.

- **Transmetteurs :** les transmetteurs ne peuvent qu'émettre des signaux. Ils exploitent la lumière ambiante et envoient des messages RF pour communiquer une condition, un niveau ou un état. Ils ne peuvent être associés qu'à des transepteurs. Exemples > détecteurs d'occupation, interrupteurs auto-alimentés sans fil, etc
- **Transepteurs :** les transepteurs peuvent émettre et recevoir des messages RF. Ils sont également dotés de circuits logiques leur permettant d'activer les sorties voulues (commutation d'une lampe, par exemple). Les transepteurs peuvent être associés tant à des transmetteurs qu'à d'autres transepteurs (jusqu'à 30 dispositifs). Exemple > relais, passerelles, etc

Les détecteurs d'occupation sont des transmetteurs seulement. Pour les associer à un transepteur, celui-ci doit être sous tension, à portée des signaux sans fil et configuré de façon à accepter les liaisons. Il faut ensuite faire en sorte que le détecteur envoie un signal spécial d'association/programmation. Le transmetteur qui reçoit ce signal mémorise la liaison, permettant aux dispositifs d'interagir et d'offrir un éventail d'options de commande intelligente.

Association ou dissociation d'un détecteur d'occupation :

1. Régler le transepteur visé de façon à ce qu'il accepte l'association (se reporter aux directives qui accompagnent ce dispositif).
2. Appuyer une fois sur le bouton de menu se trouvant sous le détecteur pour envoyer un télégramme radio d'association ou de dissociation (**figure 5**). **REMARQUE :** Les boutons du détecteur ne servent qu'à des fins d'association/de dissociation et de vérification. Les délais sont programmés au niveau du transepteur auquel le détecteur est associé.

Se reporter à la section relative à la programmation et à l'activation du transepteur visé pour compléter le processus de liaison.

**VÉRIFICATIONS :**

Avant de procéder aux essais suivants, il faut s'assurer que le détecteur est pleinement rechargé en le mettant sous une lumière vive (d'au moins 200 lux) pendant une vingtaine de minutes, ou en y insérant une pile pendant cinq minutes.

Si on emploie une pile pour recharger le détecteur, il ne faut pas oublier de la retirer avant de procéder à la vérification de la lumière ambiante.

Le détecteur reste en mode de vérification pendant trois minutes. Pour en sortir avant et retourner en mode de fonctionnement normal, appuyer sur le bouton de menu pendant cinq secondes.

**Vérification du champ de vision**

Cet essai vise à confirmer que les mouvements à détecter sont dans l'aire contrôlée.

1. Enfoncer le bouton de sélection pendant cinq secondes.
  - Le témoin rouge clignote pour confirmer l'activation du mode de vérification du champ de vision.
2. Entrer et sortir du champ de vision pour établir l'aire contrôlée.
  - Le détecteur clignote quand des mouvements sont captés.
3. Effectuer de petits mouvements avec les mains tout juste à l'intérieur de l'aire contrôlée pour voir s'ils déclenchent une réaction.

**Vérification de la lumière ambiante**

Cet essai vise à mesurer les niveaux lumineux réels et à confirmer que le détecteur dispose de suffisamment de luminosité pour fonctionner.

1. Créer des conditions lumineuses réalistes (l'essai vise à mesurer les niveaux lumineux réels).
2. Enfoncer le bouton de sélection pendant dix secondes.
  - Les témoins rouge et vert clignotent pour confirmer l'activation du mode de vérification de la lumière ambiante.
3. Compter le nombre de clignotements pour déterminer l'intensité lumineuse.
  - Si le dispositif clignote cinq fois (le plus grand nombre possible), la luminosité est excellente. Un seul clignotement signifie que cette dernière est minimale.

**REMARQUE :** s'il n'y a aucun clignotement, il faut songer à déplacer le détecteur ou à installer une pile pour lui fournir une alimentation auxiliaire. Il est également à noter que le détecteur ne pourra entrer en mode de vérification s'il n'est pas suffisamment rechargé. Dans de tels cas, les témoins ne s'allument pas, ou seul le témoin rouge clignote quand on appuie sur le bouton de sélection.

**CHANGEMENT DE LENTILLE :**

Les détecteurs d'occupation sont livrés avec deux lentilles : une grand-angulaire et une à longue portée. C'est la première qui est installée en usine, et elle se distingue de l'autre par son motif.

Changement de lentille :

1. Si le détecteur est déjà installé, appuyer sur la patte supérieure pour le détacher de la plaque de fixation.
2. Dévisser la vis inférieure arrière et retirer le couvercle avant (**figure 6**).
3. Retirer la lentille en place en appuyant délicatement pour la dégager d'une rainure, puis de l'autre (**figure 7**).
4. Insérer l'autre lentille en alignant l'encoche sur le dessus de l'ouverture du couvercle avant. Le côté lisse doit être vers l'extérieur, et le côté texturé, vers le détecteur.
5. Tenir les deux bords de la lentille, la plier légèrement et pousser jusqu'à ce qu'elle s'enclenche dans les rainures. S'assurer que les bords sont bien insérés. **REMARQUE :** si la lentille n'est pas correctement installée, les capacités de détection du dispositif seront réduites.
6. Remplacer le bord supérieur du couvercle avant et le refermer sur le détecteur (**figure 8**).
7. Remettre la vis inférieure et réinstaller le détecteur sur la plaque de fixation.

**INSTALLATION DE LA PILE AUXILIAIRE (FACULTATIF) :**

Si la luminosité ambiante est très faible là où le détecteur a été installé, on peut employer une pile auxiliaire (CR2032) pour lui fournir l'énergie supplémentaire dont il a besoin.

1. Retirer le détecteur de la plaque de fixation.
2. Enlever le couvercle du détecteur et trouver le support à pile sur la plaquette imprimée.
3. Insérer une pile sous la pince, en mettant le pôle positif (+) vers le haut, puis appuyer pour bien la mettre en place (**figure 9**).
4. Remettre le couvercle et réinstaller le détecteur sur la plaque de fixation.

**DIAGNOSTIC DES ANOMALIES :**

Le détecteur n'envoie aucun message sans fil :

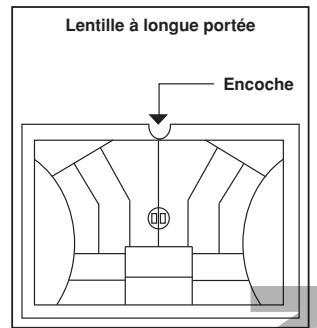
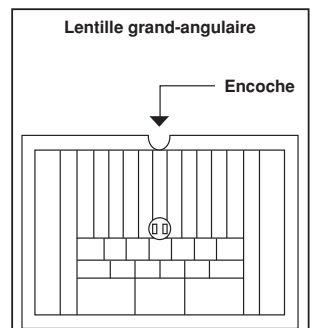
- vérifier si le témoin clignote quand des mouvements sont détectés lors de la vérification du champ de vision;
- vérifier si la photopile du détecteur est bien rechargée.

Le détecteur s'active alors qu'il n'y a rien à capter dans son champ de vision :

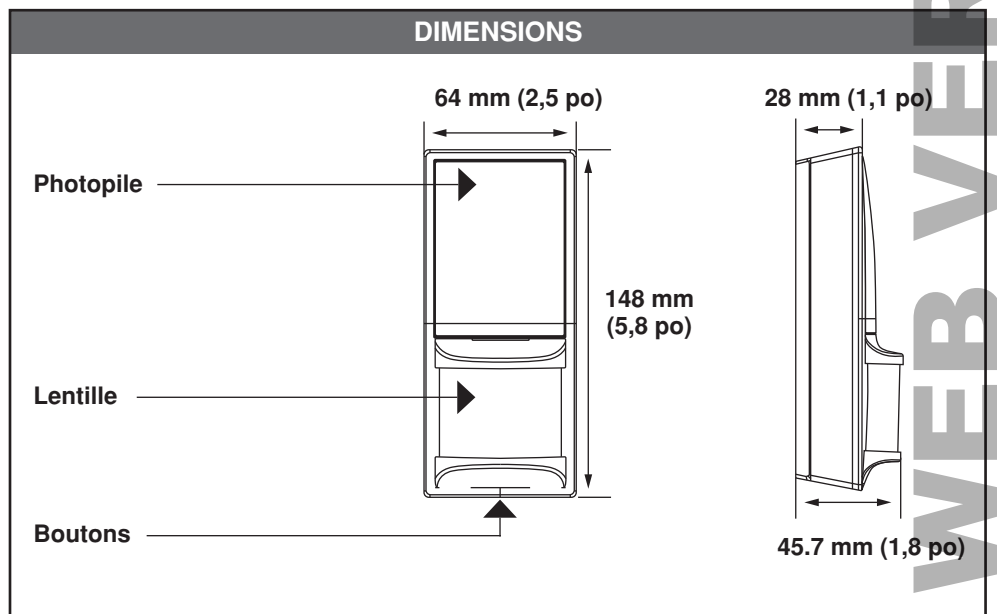
- vérifier si le détecteur est situé à au moins 4 pi (1,2 m) de toute source de chaleur susceptible d'en perturber le fonctionnement;
- réduire la sensibilité du détecteur en déplaçant le sélecteur arrière vers la gauche.

Le dispositif associé ne réagit pas aux messages sans fil :

- confirmer l'absence de problèmes liés à la portée ou aux conditions environnementales;
- s'assurer que le dispositif est bien associé;
- vérifier les connexions et le câblage du transepteur;
- s'assurer que le dispositif visé a bel et bien été associé conformément aux plans du système.



FICHE TECHNIQUE	
N° de cat. WSWDR-H9W	
Champ de vision	Grand-angulaire = 2000 pi <sup>2</sup> (185.80 m <sup>2</sup> ) Longue portée = 1600 pi <sup>2</sup> (148.64 m <sup>2</sup> )
Fréquence/portée	902 MHz, 50-150 pi (15-45 m)
Alimentation	Solaire, avec pile auxiliaire (facultative)
Luminosité requise pour fonctionner	50 lux pour 30 transmissions/heure
Durée de recharge complète	3 heures à 200 lux (après le démarrage) 6 heures à 200 lux (à froid)
Données environnementales	Pour l'intérieur seulement 14 à 104 °F (-10 à 40 °C) Humidité relative de 20 à 95 % (sans condensation)
Durée de recharge avant les associations	4 minutes à 100 lux
Certifications radio-électriques	FCC (États-Unis) : SZV-STM300U IC (Canada) : 5713A-STM300U



FIGURES

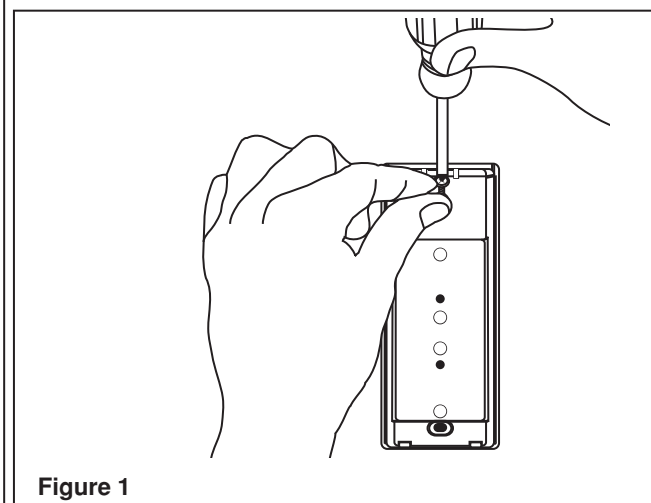


Figure 1

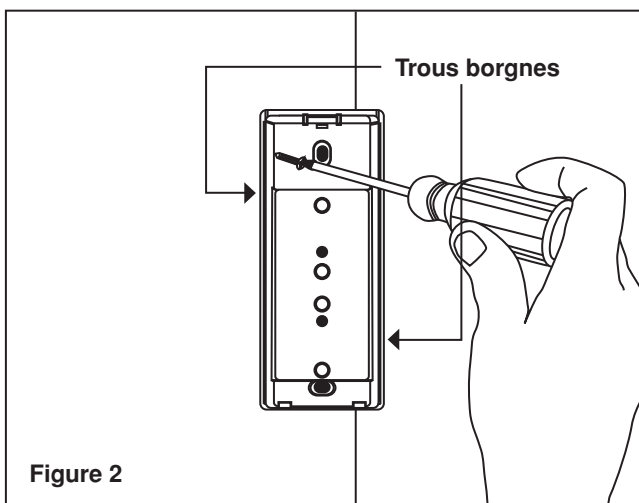


Figure 2

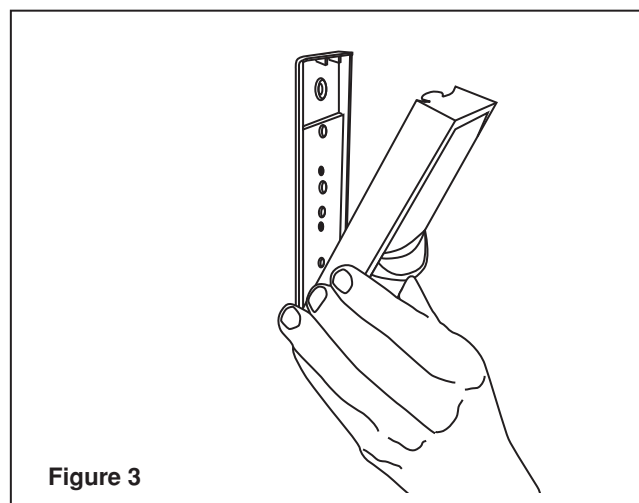


Figure 3

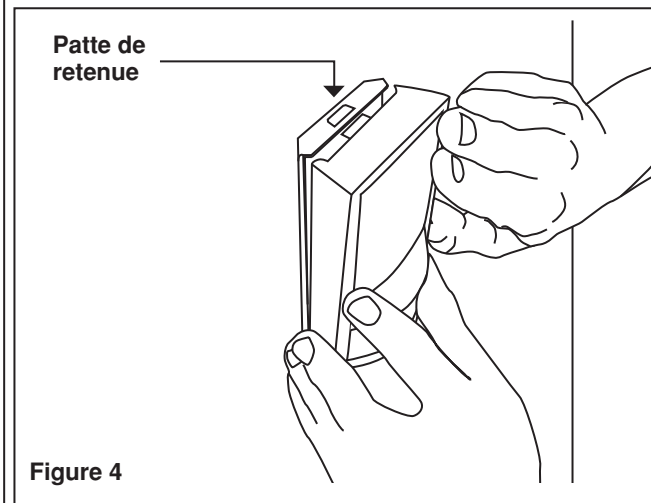


Figure 4

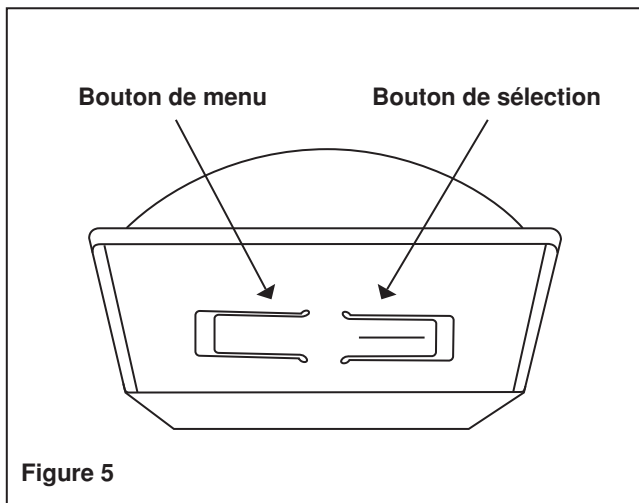


Figure 5

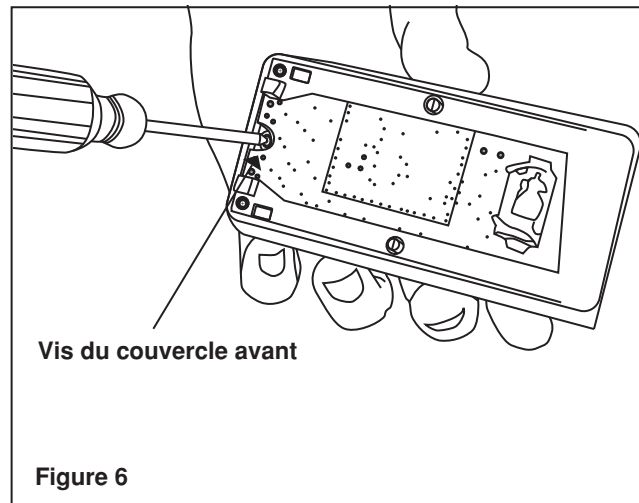


Figure 6

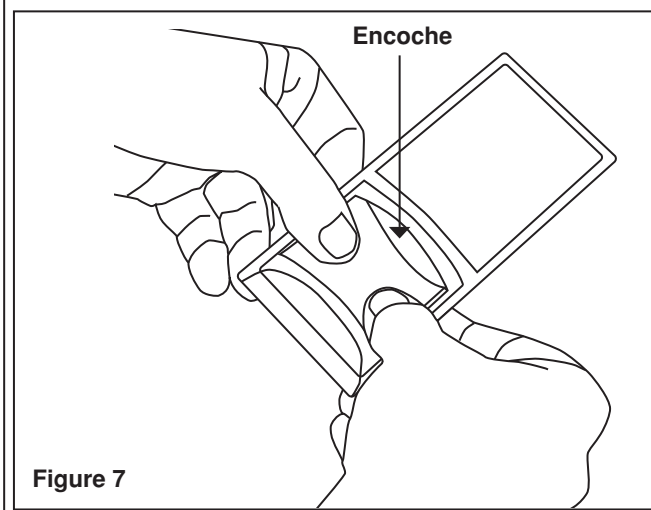


Figure 7

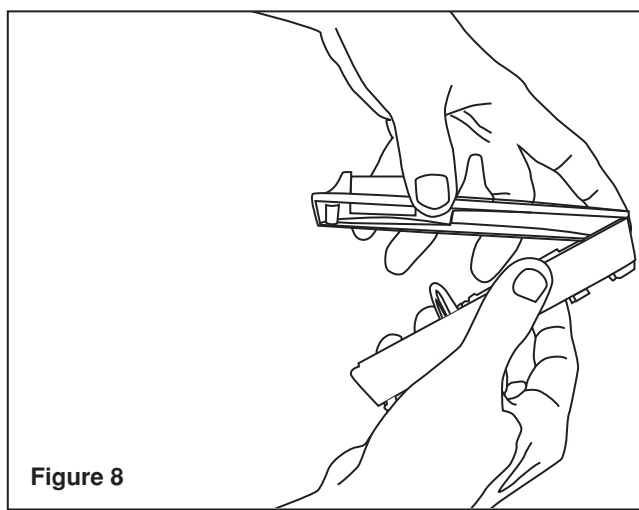


Figure 8

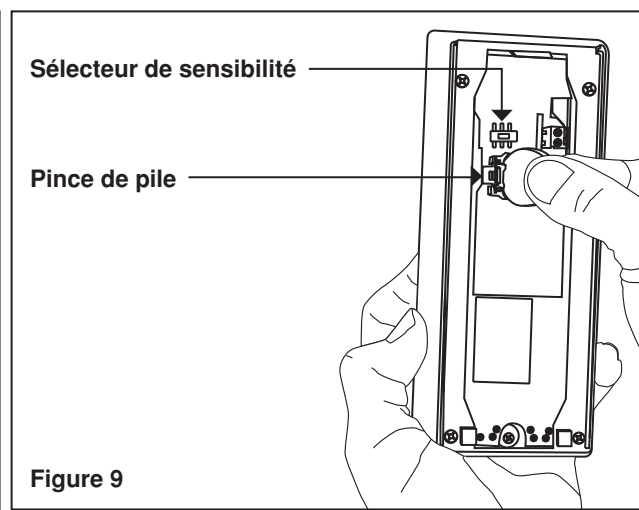
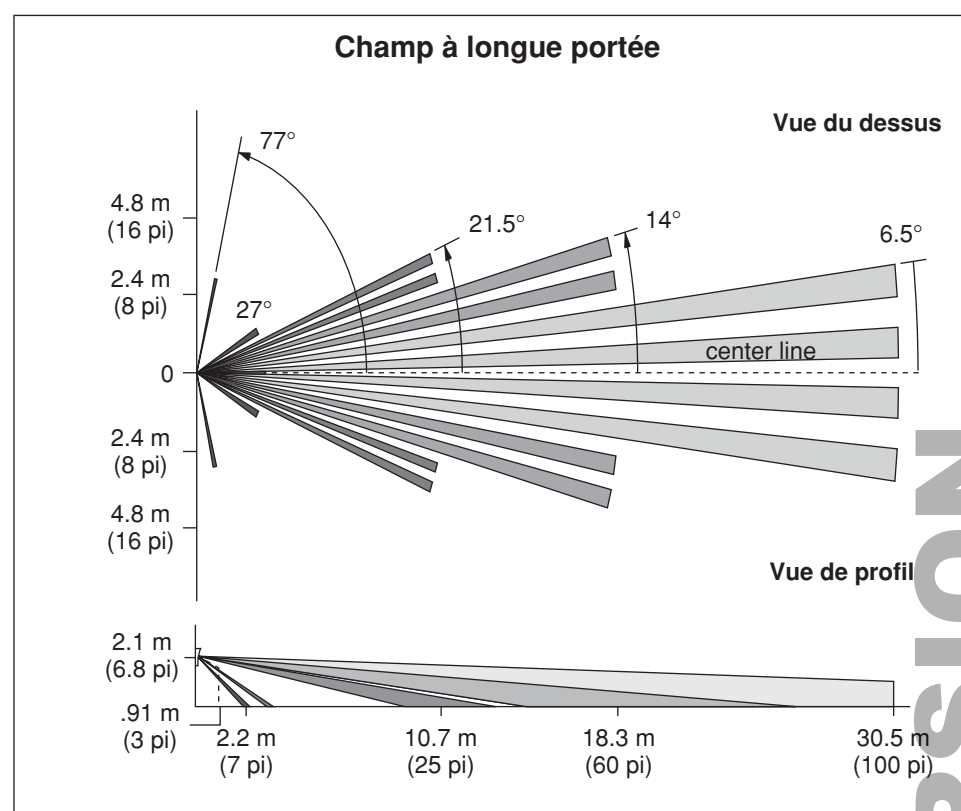
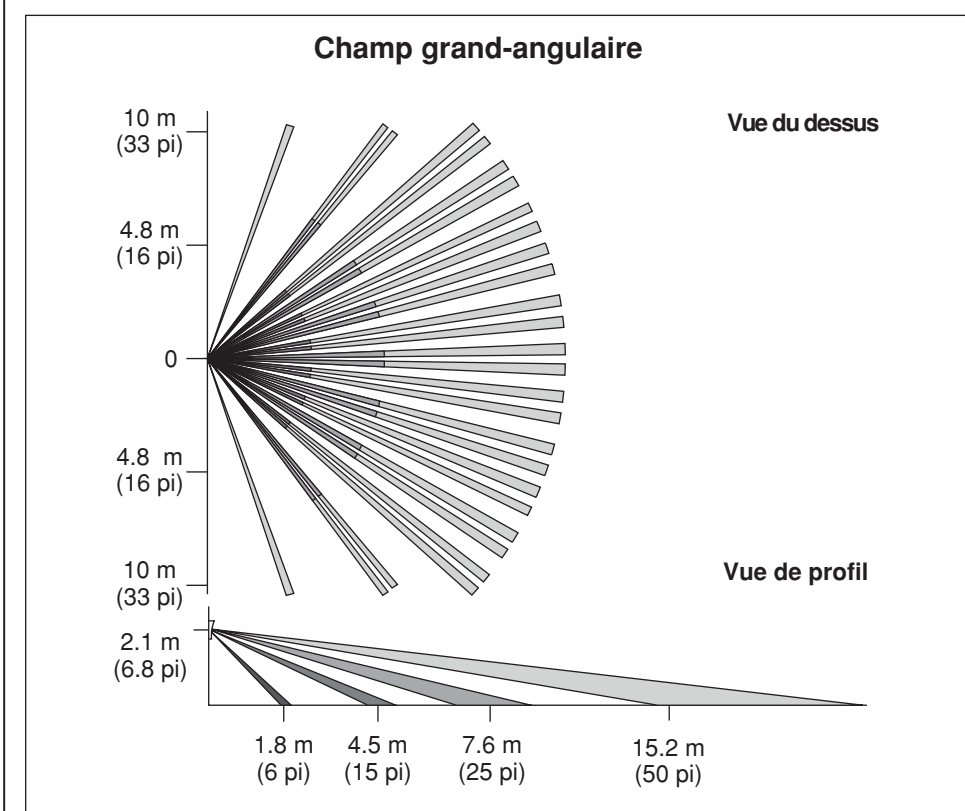


Figure 9

PORTÉE DU DÉTECTEUR



Remarque : un seul détecteur suffit dans la plupart des installations. Il peut toutefois arriver qu'un espace donné en requière plusieurs.

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC :**  
 Identificateur de la FCC : SZV-STM300U IC : 5713A-STM300U  
 Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications.  
 Il peut être utilisé à condition :  
 (i) qu'il ne cause aucun brouillage préjudiciable;  
 (ii) qu'il ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.  
 Toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

Leviton est une marque déposée de Leviton Manufacturing Co., Inc. aux États-Unis, au Canada, au Mexique et dans d'autres pays. Les autres marques de commerce qui apparaissent aux présentes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.  
 Ces produits sont couverts par un ou plusieurs brevets américains et étrangers, accordés ou en instance de l'être.  
 Tous droits réservés, y compris ceux de présentation  
 Copyright © 2013 Leviton Manufacturing Co., Inc.

**EXCLUSIONS ET GARANTIE LIMITÉE DE 2 ANS**  
 Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 2 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 2 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9.** Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 2 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.

Ligne d'Assistance Technique : 1 800 405-5320 (Canada seulement)  
 www.leviton.com